

arguments aient été discutés, après que toutes les questions aient reçu une réponse.

Si la discussion est difficile en A.G. trop nombreuse, alors il faut la diviser en groupes plus restreints dans lesquels chacun puisse s'exprimer et ensuite faire le bilan.

Dans ces conditions seulement les décisions peuvent être prises consciemment par les intéressés eux-mêmes. Procéder de cette façon est indispensable pour forger et consolider l'unité des grévistes en se donnant les moyens de choisir les orientations les plus conformes à leur combativité et de convaincre les hésitants de leur bien-fondé.

L'A.G. doit donc pouvoir exercer le pouvoir de décision effectif dans la conduite de la grève : c'est la première condition de la démocratie ouvrière dans la lutte. Mais il est évident que tout ne peut se faire en A.G. Une fois les grandes options prises, la grève exige, heure par heure, de multiples décisions pour exécuter ce qui a été décidé, rechercher à l'extérieur le soutien financier et l'élargissement, organiser le ravitaillement des familles, organiser l'occupation, les manifestations et aller discuter avec le patron.

Pour toutes ces tâches, l'A.G. a besoin d'un exécutif.

Le comité de grève

Le comité de grève est l'instrument privilégié qui permet le contrôle de la direction de la grève par les travailleurs concernés.

Il ne peut satisfaire à cette fonction qu'à la condition d'être démocratiquement élu par les grévistes et composé de délégués révocables à tout moment si les propositions qu'ils défendent ne correspondent plus à la volonté de leurs mandants.

L'élection du comité de grève permet de conférer la direction quotidienne de la lutte aux travailleurs les plus combattifs, aux porte-paroles les plus résolus des grévistes. Il se peut que ce soient les dirigeants syndicaux habituels. Il se peut aussi que ce soient des travailleurs qui en temps ordinaire prennent peu de responsabilités, mais se révèlent en période de lutte dynamiques et pleins d'initiative face au patronat.

L'entrée en lutte en effet modifie profondément et l'état d'esprit des travailleurs. Beaucoup qui, en période calme, ne s'intéressent que de loin à l'activité revendicative, s'avèrent pendant la lutte plus décidés et dynamiques que les militants syndicaux habituels ; à l'inverse, d'autres qui excellent dans les tâches syndicales quotidiennes se révèlent incertains et timorés dans la conduite des luttes.

L'organisation de la grève doit tenir compte de ces modifications dans la conscience des travailleurs et dans leur comportement : nul n'a un droit héréditaire à représenter les travailleurs. La direction de la grève doit revenir à des délégués